

MAIRIE DE LEMBACH

COMMUNE ASSOCIEE DE MATTSTALL



Lembach

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 09 février 2021 à 19h00
En Mairie de LEMBACH

Convocation remise et affichée le 2 février 2021

SOUS LA PRESIDENCE DE : Christian TRAUTMANN

PRESENTS : Mireille ALBECKER, Catherine ATTALI, Patrice BURG, Bernard CHARBAU, Jérôme DE POURTALES, Marie-Claude FILSER, Nathalie EHRSTEIN, Nicolas HAENSLI, Frédérique HETZEL LAEUFFER, Rachel KAUFFER, Marie-Christine PATOU PERROT, Michel MULLER, Yannick RICHTER, Charles SUSS, Christian TRAUTMANN, Audrey WAGNER

EXCUSES : Jacky DIETZ, Mickaël HEIBY,

ABSENTS NON EXCUSES :

SECRETAIRE : Jérôme DE POURTALES

PROCURATION : Jacky DIETZ à Christian TRAUTMANN, Mickaël HEIBY à Yannick RICHTER

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Le Maire procède à l'appel nominal des membres ; en présence du quorum, la séance est ouverte. Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance, il est proposé de nommer **Monsieur Jérôme DE POURTALES**

2) Approbation du compte rendu de la séance du 22 décembre 2020

Le compte-rendu de la séance du 22 décembre 2020 est approuvé à 17 voix POUR et 1 ABSTENTION (*M. DE POURTALES Jérôme étant absent excusé à la dernière séance*)

3) Programme FORET 2021

Le maire présente à l'assemblée les devis et programmes d'exploitation et d'infrastructure proposés par l'ONF.

RECETTES :	Programme d'exploitation prévision des ventes brutes :	261 810.00 € HT
DEPENSES :	Travaux exploitation :	143 917.39 € HT
	Assistance technique travaux exploitation	15 612.44 € HT
	Travaux d'infrastructure :	97 287.60 € HT
	Assistance technique travaux infrastructure	11 057.39 € HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- D'inscrire au budget 2021 les crédits nécessaires pour le programme de travaux d'exploitation et d'actions 2021, les frais annexes et honoraires ainsi que les projets de travaux d'infrastructures,
- D'autoriser le maire à signer tous les devis relatifs aux programmes de travaux d'exploitation et d'actions 2021

4) Marché débardage 2021

Le maire présente à l'assemblée l'analyse des offres réalisée par l'ONF pour l'attribution du marché débardage 2021,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- D'attribuer les lots de débardage comme suit :

LOT	Volume estimatif du débardage année 2021	Entreprise retenue
Lot n°1	2 521 m3	Entreprise DIEDA
Lot n°2	2 504 m3	Entreprise HEIL

- D'autoriser le maire à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, à signer tous documents et actes concordants à l'exécution de la présente délibération.

5) Marché ECOLE travaux VMC Désamiantage : attribution des lots

Considérant la limite du dépôt des offres pour le marché « Ecole VMC Désamiantage » au 18 janvier 2021 à 12h00

Considérant l'analyse des offres par le maître d'œuvre COGENEST,

Le maire précise à l'assemblée que le projet PRO a été estimé à 385 328.99 € HT réparti en 9 lots

Entendu l'exposé du maire,

Mme HETZEL LAEUFFER Frédérique quitte la séance avant la délibération et décision de l'assemblée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 17 VOIX POUR

- D'attribuer le marché de travaux comme suit :

Lot	Entreprise	Montant HT
01 – Désamiantage	GCM DEMOLITION	42 000.00 €
02 – Gros œuvre	MABALOC	20 268.00 €
03 – Plâtrerie	LAEUFFER	32 686.09 €
04 – Electricité	LAEUFFER	27 055.00 €
05 – Ventilation-Plomberie	STROHM	82 000.00 €
06 – Sols souples	BERNECKER	24 814.00 €
07 – Menuiseries intérieures	REIMEL	10 984.20 €
08 – Peintures intérieures	HITTIER	42 028.85 €
09 – Construction modulaire	ALGECO	26 484.00 €
	TOTAL	308 320.14 €

- D'autoriser le maire à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, à signer tout document concordant à l'exécution de la présente délibération

6) Contrat de maintenance matériel informatique

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser le contrat de maintenance du matériel informatique souscrit en date du 17/06/2005 auprès de l'entreprise 3C INFORMATIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer le contrat de maintenance actualisé

7) Contrat fermage

Considérant la demande de résiliation du contrat de bail à ferme de M. KNOBEL Alfred à compter du 1^{er} janvier 2021,

Considérant les candidatures reçues en mairie,

Le maire indique à l'assemblée que le contrat de bail à ferme entre la Commune et M. KNOBEL Alfred concernaient les terrains communaux suivants :

Terres	Section 28404	Parcelle 101
	Section 28404	Parcelle 86
	Section 28404	Parcelle 87
	Section 28412	Parcelle 92
	Section 28412	Parcelle 93

Le maire précise que les terrains communaux Section 28412 Parcelle 91, Section 28404 Parcelle 146 et Section 28404 Parcelle 147 seront intégrés dans le nouveau contrat le bail.

Une réflexion sera portée pour la rédaction d'un contrat rural à clauses environnementales intégrant des mesures souhaitées par la Commune en faveur de la biodiversité, de la préservation des ressources, de la gestion de l'eau

Entendu l'exposé du maire,

M SUSS Charles quitte la séance avant la délibération et décision de l'assemblée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 14 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS

- **De charger le maire à rédiger un nouveau contrat de bail à compter du 01/01/2021 pour une durée de 9 ans selon les conditions tarifaires règlementaires**
- **D'autoriser le maire à signer les contrats comme suit :**

• GAEC du Griebelsboesch	terrains	Section 28404 Parcelle 101 Section 28404 Parcelle 146 Section 28404 Parcelle 147 Section 28412 Parcelle 91 Section 28412 Parcelle 92 Section 28412 Parcelle 93
• GRALL Georges	terrains	Section 28404 Parcelle 86 Section 28404 Parcelle 87

8) Aménagement paysager Bodenacker

Le maire présente à l'assemblée un rapport réalisé par M. HAENSLI Nicolas. Un état des lieux du Bodenacker relève des problèmes liés à la perte de la biodiversité et la non maîtrise des eaux de ruissellement ayant pour conséquences des coulées de boue et une érosion du sol.

Un projet de renaturation du site est présenté avec aménagement d'un corridor écologique et la plantation de haies et arbres fruitiers.

Le projet peut s'inscrire dans le programme de financement « Trame Verte et Bleue » de la Communauté des Communes Sauer Pechelbronn.

Un relevé d'arpentage est nécessaire sur le site afin de repérer les limites parcellaires du terrain communal

Le maire propose de procéder à un arpentage du terrain communal section 27 parcelle 52 par le bureau d'études CARBIENER, géomètre, pour un coût de 590.00 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 17 VOIX POUR et 1 ABSTENTION d'autoriser le maire à signer le devis.

9) Cession terrain communal

Le maire informe l'assemblée d'un projet de vente d'un terrain privé cadastré section 18 parcelle 439, situé dans la 3^{ème} tranche du lotissement Eichholz.

Le maire propose à l'assemblée de céder un terrain communal cadastré section 18 parcelle 531 d'une superficie de 13m2 au propriétaire actuel ou au futur acquéreur du terrain section 18 parcelle 439,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 17 VOIX POUR et 1 ABSTENTION

- De fixer le prix de vente du terrain section 18 parcelle 531 à 200 €, frais notariaux en sus à charge de l'acquéreur,
- D'autoriser le maire à signer un acte notarial de cession de terrain sis section 18 parcelle 531 au propriétaire actuel ou fur acquéreur du terrain sis section 18 parcelle 439
- D'autoriser le maire à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, à signer tout document concordant à l'exécution de la présente délibération

10) Création emploi permanent adjoint administratif à temps complet

Compte tenu de la fin de détachement de Madame LARIBI Régine à compter du 1^{er} mars 2021 et sa demande d'intégration adressée au Centre Hospitalier Intercommunal de Wissembourg (CHIW), de l'avis favorable du CHIW ainsi que l'avis favorable de M. le maire représentant la Commune, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet relevant de la catégorie C à compter du 01/03/2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'adopter la proposition du Maire

11) Création emploi adjoint technique contractuel

Le maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint technique contractuel à compter du 1^{er} mars 2021,

M RICHTER Yannick quitte la séance avant la délibération et décision de l'assemblée

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à 16 VOIX POUR, la création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet, en qualité de contractuel pour une durée de 6 mois.

12) Divers

Le maire informe l'assemblée :

- Jumelage LEMBACH-DROUX : Compte tenu de la crise sanitaire liée à la COVID 19 une rencontre est programmée en 2022
- Affaire locative : une procédure judiciaire est en-cours
- Voiries / Réseaux :
 - Participation au financement enfouissement ORANGE par les riverains route de Wissembourg
 - Travaux à prévoir :
 - lisière de sécurité à l'angle rue maire Dielmann et route de Woerth lors des travaux de voirie ruelle de Woerth
 - évacuation des eaux en réseau séparatif sur les rues du Réservoir et rue de Wingen.
 - Réseau ES – coffret éclairage public rue Maire Dielmann

Le maire propose un tour de table pour permettre à chaque conseiller de s'exprimer.

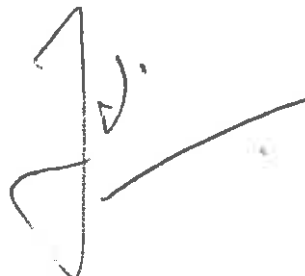
Aucun autre point n'étant évoqué par les personnes présentes, le Maire clôt la séance à 21h15.

Le Maire :
Christian TRAUTMANN

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Christian TRAUTMANN
maire

Le secrétaire :
Jérôme DE POURTALES

A handwritten signature in black ink, featuring a vertical line with a hook at the top and a long horizontal stroke extending to the right.